

Le 28 novembre 2018

Objet : Examens finaux de 10^e, 11^e, 12^e année (janvier 2019)

Chers parents,

Cette lettre a pour but de vous informer de l'horaire des examens finaux communs et en vue de diplôme de fin janvier pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. De plus, j'aimerais souligner quelques politiques au sujet des **examens finaux pour les élèves de la 10^e à la 12^e année**.

Selon la politique du Conseil scolaire Centre-Nord et les procédures d'Alberta Education, la pondération des examens communs pour les élèves de 10^e et 11^e année est de 30% et de même pour les examens en vue de diplôme pour les élèves de 12^e année est de 30%. Ce qui veut dire que la note de classe vaut 70% de la note finale du cours.

La dernière journée de cours réguliers pour les élèves de la 10^e à la 12^e année sera le mercredi 23 janvier 2019 et les dates des examens seront du 23 au 30 janvier 2019. Veuillez vérifier l'horaire des examens de votre enfant ci-joint à cette lettre et aussi sur le site web de l'école <http://at.centrenord.ab.ca>, sous le lien « Calendrier d'activités ». **Du 24 au 30 janvier, il n'y a aucuns cours officiels de 10^e, 11^e et 12^e à l'horaire. Les cours pour la 7^e à la 9^e année continueront comme d'habitude.**

Le transport scolaire continuera à fonctionner selon l'horaire habituel. Votre enfant a le droit de quitter l'école après son examen s'il le veut. **Cependant, le 24 et 25 janvier après son examen, il/elle peut demeurer à l'école pour faire de l'étude ou pour suivre des périodes de révision avec les enseignants qui sont disponibles.** Certains enseignants seront libres pour offrir de l'aide aux élèves en préparation aux examens. Si votre enfant quitte l'école et veut reprendre l'autobus scolaire pour le retour à la maison, il doit être de retour à l'école par 15h20 pour prendre l'autobus scolaire.

Typiquement, les heures réservées à l'écriture d'un examen en particulier sont entre 8h50 et 11h50. Cependant les élèves ont maintenant le droit de prendre le double temps pour écrire leurs examens. L'élève est obligé de demeurer dans la salle d'examen jusqu'à 10h. Un élève arrivant après 10h est considéré absent et obtiendra une note de zéro à l'examen.

En cas d'absence motivée due à une urgence (maladie, décès dans la famille), l'élève écrira l'examen le plus tôt possible à son retour. Cependant, **ni les dates ni les heures d'écriture d'un examen en vue de diplôme ne peuvent être modifiées. Un élève qui ne se présente pas à l'examen final recevra une note de zéro.**

Pour l'information concernant tout examen en vue de diplôme, veuillez consulter les bulletins d'informations ici <http://education.alberta.ca>

Merci de porter attention à ces informations.

Claude Viel
Directeur